

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de Quevauvillers
Séance du Mardi 6 mai 2014

Date de convocation: 29 avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Dominique DUSSUELLE, Jean-Marc LABESSE, Laurence NOUGEIN, Raphaël DAULT, Carmen COZETTE, Joël DEVERITE, Françoise LEROUX, Chantal DELIENCOURT, Didier DESIRE, Bernadette COPIN, Christophe BINET, Edwige HIRONNDAR, Gérard GAILLET, Régis DOYE, Michèle SATMPER.

Secrétaire de séance: Laurence NOUGEIN

L'an 2014, le 6 du mois d'avril, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de M DUSSUELLE Dominique, Maire.
Lecture est donnée du compte-rendu du dernier conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Monsieur le maire indique que le produit des quatre taxes passera de 344216€ euros en 2013 à 374941euros en 2014 par un effet mécanique d'augmentation des bases. De ce fait, il propose à l'assemblée de ne pas augmenter la fiscalité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne augmenter les impôts en 2014.

2- Vote des budgets primitifs 2014 : Commune-Marpa-Eau-Assainissement-Lotissement communal

Monsieur le maire donne la parole à M Dault qui présente les différents budgets.

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement : Dépenses 1 335 942	Recettes : 1 335 942
Section d'investissement : Dépenses 671 185	Recettes : 671 185

BUDGET MARPA

Section de fonctionnement : Dépenses : 285 929	Recettes : 285 929
Section d'investissement : Dépenses : 82 287	Recettes : 82 287

BUDGET EAU

Section de fonctionnement : Dépenses : 269 233 Recettes : 269 233
Section d'investissement : Dépenses : 1123 738 Recettes : 1 123 738

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : Dépenses 214 656 Recettes : 214 656
Section d'investissement : Dépenses 153 307 Recettes : 153307

BUDGET Lotissement communal :

Section de fonctionnement : Dépenses : 193948 Recettes: 193 948
Section d'investissement : Dépenses : 100 000 Recettes : 100 000

Le conseil municipal approuve les 5 budgets à l'unanimité par 15 voix, 0 contre et 0 abstention.

3- Avenant n°1 au marché Hydratec Diagnostic du système d'assainissement et étude de déconnexion des eaux pluviales.

Monsieur le maire signale que le montant du marché a changé. Il n'est plus de 54530€ HT mais de 54282,87€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau montant.

4- Adhésion à l'AMEVA dans le cadre d'une A.M.O(assistance à maîtrise d'ouvrage)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dault, adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement qui expose qu'un avenant à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif a été signé entre la commune et le syndicat mixte du bassin versant de la somme (AMEVA) le 20 février 2014.

Concernant la recherche d'un nouveau captage en eau potable destiné à la consommation humaine, il rappelle les éléments suivants :

- à savoir l'arrêté préfectoral d'abandon du captage d'eau actuel de juillet 1994.
- une étude qualitative puis quantitative a été lancée sur le site vallée Bodechon. Un avis favorable de l'hydrogéologue agréé monsieur Mériaux a été rendu pour retenir ce site comme captage d'eau définitif pour la commune de Quevauvillers.
- Le forage d'essais devient donc le forage définitif et un second forage identique au premier sera réalisé à proximité immédiate et servira de secours.
- Il reste donc le deuxième forage rendu nécessaire pour permettre la sécurisation de l'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine. Et le raccordement du site choisi (vallée Bodechon) au réservoir actuel de la commune soit deux kilomètres de canalisation.
- Un cahier des charges doit permettre la mise en place d'un appel offre.

Dans ce contexte et au vu de l'avancée du projet une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O) est nécessaire pour mener ce projet à son terme.

Etant donné que depuis le 01 janvier 2014 le syndicat mixte AMEVA propose une assistance à maîtrise d'ouvrage à ses membres, prestation appelée in house.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Quevauvillers :

- sollicite donc une adhésion à l'AMEVA dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O).

Cette prestation devra permettre le phasage des travaux et l'établissement d'un cahier des charges pour la mise en concurrence lors des prochains appels d'offres.

- charge Monsieur le Maire dans l'exécution de cette délibération.

5-Attribution d'indemnité du Receveur Municipal et autorisation de poursuivre par voie de commandement

Suite au changement de conseil municipal, Monsieur le Maire décide qu'il y a lieu de demander aux nouveaux conseillers :

- le recours du Receveur Municipal pour assurer les prestations du conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au taux de 100%
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à monsieur Jean-Pierre TOUREILLE et prendra effet à la date d'installation du conseil municipal
- dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 22/04/2008.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité par 15 voix.

6-Prise en charge BAFA/BAFD

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge du BAFD à Mme Messier Myriam

7-Encaissement chèque ERDF

Règlement déjà effectué lors d'une précédente réunion

8-Eclairage public : transfert de la compétence maîtrise d'ouvrage à la F.D.E de la Somme

Le conseil municipal estime qu'il n'y a pas assez d'information sur le sujet et décide de reporter ce point à une prochaine réunion.

9-Fixation du loyer du logement communal 20 rue sainneville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant du loyer du logement communal sis 20 rue Sainneville à 250€ par mois dès l'occupation de celui-ci ainsi que le dépôt d'un mois de caution du loyer à verser dans la caisse du Receveur Municipal

10-DDTM : Convention APL/logement vacant 67 chaussée Thiers

Monsieur le Maire propose de transformer le logement vacant 67 chaussée Thiers en salle d'archives

pour la mairie. Le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

11-Affaire CLAVIERE : branchement ERDF chemin Tour de Ville

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ERDF refuse le branchement de M Clavière côté chaussée Thiers et demande un branchement par le tour de ville. L'ancien conseil municipal avait invalidé la proposition par le tour de ville. Monsieur le maire expose au nouveau conseil municipal la possibilité d'un branchement par le tour de ville. La proposition est validée par 14 votants pour et une abstention. Une convention sera signée entre M Clavière et la commune pour rendre possible cette opération.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande citoyenne émanant des habitants du quartier d'Henneville en particulier de la rue de Gournay au sujet des inondations de leur habitation lors de fortes pluies. M Dault répond que l'étude diagnostique doit répondre à leur attente et ira sur le terrain pour s'en occuper.

Fin de l'ordre du jour. La séance est levée à 23h.